



- Frais médicaux illimités et sans franchise
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation
- Prise en charge d'une vaccination rendue obligatoire

À PARTIR DE :

40€ / mois
 EN FONCTION DE L'ÂGE

Cette assurance, dédiée aux jeunes volontaires qui voyagent à titre humanitaire ou en tant que bénévole, propose un package de garanties adaptées à ce type de séjour au meilleur prix.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
 JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
 EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

LONG SÉJOUR,
 JEUNE, ÉTUDIANT

DESTINATION

MONDE ENTIER,
 sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 50 ANS

GARANTIES



 **infos**

- Aucun questionnaire médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION

Souscription	Avant 30 ans	Avant 40 ans
Par personne	40 € / mois	60 € / mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

BAGAGES : à partir de 30 €

Modification du montant de la garantie jusqu'à 3.000 € au lieu de 2.000 €



LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION « VOL SEC » : à partir de 20 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à 3.000 €.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 2.000 € • Franchise 15 € • Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
	EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels. Max. 300 €
	PRESTATION ADDITIONNELLE <i>(POUR LES ADHÉSIONS ANNUELLES)</i> Remboursement, en complément de tout régime obligatoire des frais de vaccination rendus obligatoires par la législation	Maximum 500 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉS SUR LA BASE ET LE TAUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € • Maximum hors hospitalisation : 15.000 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	• Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : 5.000 €
 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 €